

Se souvenir d'Overdale

François Saillant

Numéro 796, mai-juin 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/88116ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saillant, F. (2018). Se souvenir d'Overdale. *Relations*, (796), 9-10.

promotion d'un modèle de pratique entrepreneuriale « responsable », qu'on disséminera dans les ambassades et les organes gouvernementaux, mais on maintient du même coup un discours misant sur le « renforcement de la capacité de gouvernance » des pays hôtes et de croissance économique « verte inclusive », et ce, pour permettre que le développement extractiviste s'opère sans limites. S'agit-il donc de veiller au respect des droits humains ou d'assurer le plein potentiel extractif en s'attaquant à son image négative, découlant de violations de droits bien réelles ?

Autant le dire : les attentes sont énormes. La création du poste d'ombudsman est en soi une bonne nouvelle, mais il reste à voir quel traitement sera accordé aux premières plaintes. Ce sont les résultats qui permettront de juger de l'efficacité réelle de ce mécanisme pour les victimes. ☺

SE SOUVENIR D'OVERDALE

Trente ans plus tard, la résistance des locataires de l'îlot Overdale sert toujours d'inspiration dans les luttes pour le droit au logement.

François Saillant

L'auteur a été le coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) de 1979 à 2016

Le 15 mars 1988, quelques locataires de l'îlot Overdale, situé à l'ouest du centre-ville de Montréal, forment un barrage humain à l'extérieur d'une de ses maisons afin de bloquer pacifiquement la voie à des ouvriers venus faire des travaux de démolition intérieure. Appelées sur les lieux, les forces policières procèdent à six arrestations.

Une lutte amorcée neuf mois plus tôt vient de prendre un tournant qui mènera, avant la fin de 1988, à une succession d'actions radicales, à l'éviction musclée des locataires, à la démolition de la grande majorité des édifices, à 26 arres-

tations additionnelles et à une large couverture médiatique. Comment en est-on arrivé là ?

En novembre 1986, le Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal (RCM), dirigé par Jean Doré, avait suscité bien des espoirs en prenant le pouvoir après 30 ans de domination de Jean Drapeau, responsable de la démolition de dizaines de milliers de logements sacrifiés au nom de la rénovation urbaine. À peine quelques mois plus tard, le 2 juin 1987, le responsable de l'habitation à la Ville de Montréal, John Gardiner, donne une conférence de presse aux côtés de deux promoteurs immobiliers, Robert Landau et Douglas Cohen. Ils annoncent en être venus à une entente en vertu de laquelle la Ville accepte la démolition de la centaine de logements et de chambres de l'îlot Overdale pour faire place à la Galleria Dorchester, un ensemble de 650 condos de luxe. En échange, les promoteurs s'engagent à financer la construction de 72 logements et chambres de remplacement dans un quartier voisin. L'Association des locataires d'Overdale dénonce aussitôt l'absence d'information et de consultations préalables, le coût des loyers dans les nouveaux appartements et, surtout, la destruction d'une communauté bien vivante, unique en cette partie de la ville. Plu-

sieurs groupes et individus les appuient. Quelques conseillers municipaux du RCM expriment leur désaccord avec leur propre administration. Les premières actions s'organisent.

En septembre de la même année, la Ville se laisse convaincre de mener une consultation publique sur l'avenir d'Overdale. La grande majorité des groupes et des individus qui se prononcent s'opposent à la démolition des logements. Une idée reçoit un large appui, celle d'intégrer ces logements, qui n'occupent qu'environ 15 % des terrains de l'îlot Overdale, au futur développement immobilier et de les transformer en coopérative d'habitation. Le rapport de consultation va dans le même sens. Or, le comité exécutif de la Ville, puis le conseil municipal refusent d'en reprendre les principales conclusions et entérinent plutôt le projet de Galleria Dorchester.

Malgré leur découragement, les locataires poursuivent la lutte sur le plan juridique, mais aussi et surtout dans la rue. Il ne se passe plus une rencontre du conseil municipal sans qu'une manifestation ne se déroule à l'extérieur comme à l'intérieur de l'hôtel de ville. Pendant ce temps, le projet de coopérative d'habitation prend forme. Au début de 1988, Hazel Craig, une locataire d'Overdale qui refusait de quitter le logement qu'elle



habitait depuis 48 ans, y est retrouvée sans vie. Incapable de supporter le stress qui lui était imposé, elle n'arrivait plus à dormir et à se nourrir. La coopérative portera dorénavant son nom.

En juin 1988, ce sont les services d'inspection et d'incendie de la Ville qui donnent le coup de grâce en exigeant que les immeubles que les promoteurs refusent d'entretenir soient évacués, ce qui mène à des affrontements avec les locataires et les personnes venues les appuyer. Même si la lutte continue jusqu'à la fin de l'année, elle ne réussit pas à empêcher que tous les immeubles soient démolis ou incendiés, à l'exception de la maison où Louis-Hippolyte Lafontaine a résidé au milieu du XIX^e siècle, alors qu'il était premier ministre du Canada-Est.

Sitôt les démolitions et les évictions de l'ensemble des locataires complétées, les

promoteurs confirment ce que tout le monde pressentait : la Galleria Dorchester ne verra jamais le jour. Pendant 25 ans, l'îlot Overdale ne sera plus qu'un vaste et lucratif terrain de stationnement. YUL Centre-Ville, un gigantesque projet de 873 appartements en condominiums, condos lofts et maisons de ville, y a été érigé dans les toutes dernières années.

Malgré la défaite, la résistance des locataires de l'îlot Overdale a servi et sert encore d'inspiration pour les luttes menées sur l'enjeu de l'habitation. Ce n'est pas un hasard si le Comité des sans-emploi de Montréal-Centre a amorcé son désormais célèbre squat de l'été 2001 dans la maison Louis-Hippolyte Lafontaine.

La confrontation qui s'est déroulée à Overdale pose aussi une question qui demeure entière en cette période où c'est

la gentrification qui menace maintenant plusieurs quartiers populaires. Est-il réellement possible et souhaitable de tenter de concilier rentabilisation du sol urbain et marchandisation de l'habitation, d'une part, et droit au logement et à la ville, de l'autre? C'est ce que l'administration Doré avait tenté de faire à l'époque, avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui. ©

HOMMAGE À UNE RELIGIEUSE ENGAGÉE

Décédée à 101 ans, Christiane Sibillotte restera une figure inspirante de l'engagement social au Québec.

Louise Leboeuf

L'auteure est membre d'organisations pour la défense des droits humains et la justice sociale

Décédée le 22 décembre 2017, Christiane Sibillotte aura vécu au Québec plus de 68 ans, ayant quitté la France à l'âge de 33 ans. L'une des fondatrices de la communauté des Auxiliatrices au Québec, elle aura durant toute sa vie religieuse « aidé à tout bien, quel qu'il soit » et agi pour un monde plus juste et plus égalitaire.

D'abord à Granby, en 1949, Christiane Sibillotte assume plusieurs services dans la communauté: elle sera notamment responsable du noviciat et supérieure provinciale, en plus de prodiguer des soins à domicile, en bicyclette, rejoignant ainsi les malades les plus pauvres. Elle contribue aussi de façon significative au renouveau de la vie religieuse et de la spiritualité ignacienne. En 1955, elle participe à la création de terrains de jeux pour les filles, inexistantes à l'époque. Sa préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes l'a toujours caractérisée.

Pharmacienne de formation, elle s'engage en 1973 à la mise sur pied de la Pharmacie communautaire de Pointe-Saint-Charles, à Montréal, toujours active d'ailleurs. Par sa politique d'achat au prix

Victoire pour Ristigouche

ESPOIR



En juin 2014, le maire de Ristigouche, François Boulay (à droite à l'avant-plan) s'était joint à la Marche des Peuples pour la Terre-Mère en Gaspésie. Photo : Gilles Gagné.

Ristigouche-Partie-Sud-Est a remporté son bras de fer contre Gastem. Le 28 février dernier, la Cour supérieure du Québec a débouté la gazière qui poursuivait la petite municipalité de 160 habitants en raison d'un règlement municipal adopté en 2013 pour protéger ses sources d'eau potable. L'entreprise lui réclamait plus d'un million de dollars, contestant la prérogative de la Ville d'adopter un tel règlement. La Cour, qui a statué que Gastem avait abusé des procédures juridiques, a plutôt ordonné à l'entreprise de verser plus de 160 000 \$ pour compenser les frais encourus par la municipalité gaspésienne. La victoire de Ristigouche est importante, car plus de 330 autres municipalités réclament le droit d'imposer des normes plus sévères que celles formulées par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection adopté à la hâte par le gouvernement Couillard en 2014.